



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-03/01

Séance du 21 mars 2026

Date de la convocation :

16 mars 2026

Affichage de la convocation :

16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-six février, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Nicole BOURGEOIS, Claude CHARTON, Sandra DULIEU, Didier JUHEN, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER, Yvan HERZIG, - Romain ARMELLIE, Nadia BAHARIAN, Léo LOISEL, Ouafae ALAMI, Géraldine CHAMBEFORT, Daddy ANDRIAMBOLOLONA, Michèle ALVES, Christian JUFFET, Nikita FERRACHAT, Alain VIEUX, Maryse BOULANGER, Olivier TRAGLIA, Martine TERRIER, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	24
procurations :	3
absents :	0
votants :	27

EXCUSES : Emeline GENELOT (Procuration à C. CHARTON), Pierre PETIT (Procuration à Y. HERZIG), Jean-Yves PERRIER (Procuration à N. BAHARIAN).

ABSENTS :

M. Yvan HERZIG a été élu secrétaire de séance.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Suite à son élection, Monsieur le Maire a pris la présidence de la séance.

Il explique à l'assemblée qu'en application des articles L2122-1 et L.2122-2-1 du CGCT, le conseil municipal déterminent librement le nombre d'adjoints au maire, dans une limite de 30% de l'effectif du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints à : 7,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET